



## omission de revocation d un leg ??

Par **orpheane**, le **04/07/2012** à **08:43**

Bonjour,

Mon père est décédé en juillet 2011, lors de l'ouverture de la succession, le notaire nous apprend qu'il a retrouvé un papier d'un legs universel en faveur de ma mère (avec qui il était divorcé depuis 27 ans et qu'il détestait par-dessus tout ! : 2 contacts en 27 ans lors de nos mariages respectifs de mon frère et moi-même)

Le notaire nous dit n'avoir eu aucune connaissance de ce papier car contracté en 82 dans un autre office notarial?? Mon père a été remarié et divorcé d'une seconde femme à qui il avait fait une donation mais a bien révoqué celle-ci lors de son divorce..

Ma mère a été condamnée et paie encore pour la mauvaise gestion de son propre patrimoine et la liquidation de celui de sa propre mère alors qu'elle était en maison de retraite.. elle avait 10 mois d'arriérés.. aujourd'hui il lui reste encore 4000 euros à devoir à cet établissement, elle a seulement versé 720 euros en 10 ans par voie d'huissier... De plus, elle s'était installée en infirmière libérale et ne faisait pas ses papiers, elle devait pas loin de 50000 euros à l'urssaf. Aujourd'hui, elle est saisie de plus de 1000 euros sur salaires pour remboursement de ses nombreux créanciers, vit en HLM alors que le divorce lui aurait largement permis de s'offrir un toit mais elle a préféré tout dilapider.. Sa situation actuelle font qu'elle est interdite bancaire avec un découvert autorisé de 500 euros.. le directeur de son agence bancaire a évoqué avec nous la curatelle car son compte dans l'état actuel des choses est en positif un jour par mois : une fois le loyer payé et les 150 euros de crédit prélevés elle est à découvert, En décembre elle récupère son droit au chéquier, et il craint le pire....

De plus, l'héritage de mon père est essentiellement composé de l'héritage de mes grands-parents paternels par des donations.... Ma grand-mère paternelle est décédée un an avant (juillet 2010) et sa succession n'est toujours pas terminée.. mon grand-père est en maison de retraite, sous tutelle car il n'a plus toute sa tête!

Je suis outré que ma mère puisse avoir accès aux deniers de mes grands-parents (qui ont tout fait pour mettre leur descendance à l'abri du besoin) elle ne comprend pas ce qu'est l'usufruit d'un bien et se voit déjà acheter appartement, voiture et autre voyage !!!

Je trouve cela écoeurant.. elle renie ses fils et petits-enfants pour un héritage auquel elle ne devrait même pas pouvoir prétendre..

mais l'argent révèle bien souvent la vraie nature des êtres.

Que peut-on faire?